

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Conseil Général des Hautes-Pyrénées milite pour une approche humanisée de la vie en maison de retraite et pour le maintien à domicile de nos aînés. Un guide pratique vient de paraître.

Soucieux du bien-être des personnes âgées en établissement et de l'équité de leur condition d'accueil dans tout le département, le Conseil Général a impulsé un dispositif d'accompagnement financier pour la rénovation des établissements hébergeant des personnes âgées dépendantes (EHPAD). Aux côtés des établissements et de leurs 2000 salariés, il travaille à l'amélioration des conditions d'accueil, au contrôle de ces structures tout en veillant à la modération de l'évolution du prix de journée.

Pour aller encore plus loin dans sa politique, le Conseil Général a mis en place le CESU (Chèque Emploi Service Universel) qui permet un paiement facile aux personnes âgées pour la prestation à domicile dans le cadre de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA). En juin 2008 il sera possible de bénéficier du système CESU employeur direct.

Afin de faciliter les démarches des familles et des personnes désireuses de vivre en EHPAD, ou recherchant un service d'accompagnement le Conseil Général édite un guide pratique présentant les établissements et services pour les personnes âgées. Diffusé auprès des EHPAD, des Centres d'Information et de Coordination Gériatriques (CLIC), des Maisons Départementales de la Solidarité, il sera également adressé gratuitement et sur simple demande ou téléchargeable sur le site du Conseil général.

Pour en savoir plus contactez la Mission des personnes âgées au 05.62.56.74.00
www.cg65.fr